
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 13 janvier 2015

Résolution: CA15 22 0007

Motion relative au programme de formation cycliste à l'école primaire

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest a vu une augmentation exponentielle du nombre de cyclistes qui circulent sur ses pistes cyclables et ses rues;

ATTENDU que l'Arrondissement poursuit l'accroissement du nombre de kilomètres cyclables sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite promouvoir une pratique de cyclisme courtoise et sécuritaire sur ses pistes cyclables et ses rues;

ATTENDU QUE le Sud-Ouest a implanté en 2013 le programme de Vélo-Québec À pied, à vélo, ville active dans 11 écoles primaires afin d'encourager et de faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents pour leur trajet domicile-école-travail;

ATTENDU QUE le Sud-Ouest mène depuis 2007 un programme visant la sécurisation des déplacements des écoliers autour de 14 écoles primaires sur son territoire - limite de vitesse à 30 km/h sur les voies artérielles en zones scolaires et parcs, dégagement des accès aux cours d'école par l'interdiction de stationnement, aménagement de saillies de trottoir et de saillies virtuelles et autres;

ATTENDU QU'il n'existe actuellement aucun programme éducationnel ou formation précédant l'utilisation d'un vélo sur les pistes cyclables ou les rues;

ATTENDU QUE l'arrondissement estime qu'il serait bénéfique d'éduquer tous les cyclistes à des comportements sécuritaires et courtois à vélo ainsi que sur les articles du Code de la sécurité routière du Québec auxquels ils sont soumis;

ATTENDU QUE l'éducation des cyclistes conformément au Code de la sécurité routière du Québec et à l'utilisation sécuritaire d'une bicyclette doit commencer au plus jeune âge possible;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Qu'une demande soit faite auprès du ministre des Transports et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour qu'un programme de formation des cyclistes soit développé et offert aux établissements scolaires de façon volontaire, afin qu'il puisse profiter aux élèves du primaire;

Qu'un tel programme bénéficie du soutien de la Société d'assurance automobile du Québec, au même titre que d'autres initiatives favorisant les comportements sécuritaires et la cohabitation harmonieuse sur la route;

Que les arrondissements de la Ville de Montréal soient invités à adopter des résolutions similaires de soutien;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la SAAQ, à la Ville de Montréal ainsi qu'aux commissions scolaires situées sur l'île de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09